RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°36/2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
**Date de convocation du Conseil Municipal** : le mardi 2 août 2022
**Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, M. CAMALY Julien, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. ROGÉ Pierre, M. PENEL Franck, Mme SOUBIELLE Eva.**
**Excusés : Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. COSTA Claude, Mme DEL AGUILA BARBE Anne. Mme ORTEGA-ROMERO Marie Mme SENEGA DUPRÉ Patricia**
**Secrétaire de séance : Mme HOGNON Sophie.**

**Objet** : Etude de faisabilité d'une chaufferie automatique à bois pour le Groupe Scolaire de Latour-Bas-Elne : désignation du Bureau d'Etudes

Monsieur le Maire expose :

La commune porte un projet de modernisation du groupe scolaire composé des écoles élémentaires et maternelle et de la cantine. L'objectif est de réhabiliter le site en faisant appel à un moyen de production de chaleur plus vertueux pour l'environnement et de dégager des économies d'exploitation au vue de la hausse du prix des énergies.
Une étude de faisabilité est subventionnée jusqu'à 70 % dans le cadre du soutien aux études d'aides à la décision. Dans ce contexte elle envisage d'étudier la faisabilité d'une chaufferie automatique à bois pour assurer les besoins calorifiques du Groupe Scolaire.

Après sollicitation des Bureaux d'Etudes pouvant répondre à l'étude demandée, la commune a reçu 2 devis.
Après analyse, il est proposé de retenir, le bureau d'Etudes OTCE Languedoc Roussillon pour un montant de 5.900 € HT soit 7080 € T.T.C.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir le Bureau d'études OTCE Languedoc Roussillon – 23 rue de la Sardane 66000 Perpignan - pour un montant de 5.900 € HT soit 7.080 € T.T.C,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la proposition d'honoraires ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 10 août 2022